



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION EN VUE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
(2005-2014)

RÉPONSE DU CANADA AU
QUESTIONNAIRE DE L'UNESCO

Mars 2006

Préparée par le Conseil des ministres de l'Éducation
(Canada)
en collaboration avec
la Commission canadienne pour l'UNESCO



CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO
COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

Table des matières

Contexte du projet.....	1
Réponses au questionnaire.....	1
1. Plans d'action pour l'éducation en vue du développement durable	1
2. Comités pour la Décennie de l'éducation en vue du développement durable	5
3. Sites Web sur l'éducation en vue du développement durable et/ou sur la Décennie	6
4. Plans pour un lancement national de la Décennie	7
5. Principaux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux participant à l'éducation en vue du développement durable.....	7
6. Événements et conférences importantes concernant l'éducation en vue du développement durable	15
Annexe A – L'éducation au Canada	20
Responsabilité de l'éducation	20
Éducation primaire et secondaire.....	20
Enseignement postsecondaire.....	24
Éducation des adultes.....	26
Activités du gouvernement du Canada	27
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	28
Priorités ministérielles	29
Sources.....	35
Annexe B – Questionnaire de l'UNESCO.....	36



Contexte du projet

Les Nations Unies ont déclaré les années 2005 à 2014 comme étant la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD) sous le leadership de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'une des premières étapes de la mise en œuvre de la décennie consiste à se faire une idée préliminaire des activités en vigueur ou qui sont prévues dans les pays membres. À cette fin, l'UNESCO a fait circuler un questionnaire visant à rassembler des renseignements sur les plans d'action, les événements et les principaux groupes concernés.

Afin de fournir une description exhaustive des activités canadiennes relatives à la Décennie, ce rapport porte également sur la participation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que de la société civile. Cette vaste représentation gouvernementale reflète le fait qu'au Canada, il n'existe ni ministère fédéral de l'éducation ni système national intégré d'éducation. Les 13 instances, 10 provinces et trois territoires, ainsi que les ministères de l'Éducation sont responsables de l'éducation formelle aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. L'Annexe A de ce rapport donne davantage de détails au sujet des systèmes d'éducation canadiens.

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a distribué le questionnaire à chacun des ministères de l'Éducation des 13 instances. Les 11 instances suivantes y ont répondu : Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest. Les renseignements concernant les activités du gouvernement fédéral et de la société civile ont été rassemblés par la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Réponses au questionnaire

1. Plans d'action pour l'éducation en vue du développement durable

La province du Manitoba est particulièrement active dans tous les aspects de l'éducation en vue du développement durable (EDD). Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse de cette province a mis au point un plan d'action pour l'éducation en vue de la durabilité (2004-2008) afin d'encourager l'enseignement et l'apprentissage en vue du développement durable dans les salles de classe aux niveaux primaire et secondaire. Le plan d'action comprend :

- un nouveau programme d'études qui intègre des concepts liés au développement durable;
- des ateliers de formation du personnel enseignant et autres projets qui renforcent l'enseignement et l'apprentissage en vue de la durabilité tel que le Réseau des écoles associées de l'UNESCO et les forums « Nos jeunes à l'œuvre »;
- des sites Web s'articulant autour de l'EDD;

- des subventions permettant au personnel éducatif de planifier, développer et mettre en œuvre conjointement des segments de programmes d'études relatifs à la durabilité;
- l'identification et le partage de renseignements, pratiques exemplaires et ressources d'apprentissage sur l'éducation en vue de la durabilité;
- la création d'un groupe de travail provincial sur l'éducation en vue du développement durable afin de créer une culture pour l'éducation en vue du développement durable au Manitoba;
- l'évaluation et le suivi du savoir en matière de durabilité au sein des programmes d'études du Manitoba.

L'Alberta n'aborde pas le développement durable secteur par secteur, mais l'intègre plutôt dans son entier. Le plan stratégique sur 20 ans du gouvernement de l'Alberta *Today's Opportunities, Tomorrow's Promise: A Strategic Plan for the Government of Alberta* (possibilités d'aujourd'hui, processus de demain : un plan stratégique pour le gouvernement de l'Alberta), s'articule autour d'un influx d'innovations, d'un leadership en formation, de la compétitivité dans le marché de l'emploi international et de l'Alberta comme endroit où il fait bon vivre, travailler et voyager. Le plan stratégique a été créé afin de guider les efforts de la province sur des questions relatives au développement durable, à la compétitivité sur la scène internationale et à la diversité économique et afin d'appuyer fermement la portée de *l'éducation en vue du développement durable*.

Au Québec, un plan pour le développement durable ainsi qu'un plan d'action et une stratégie relative à la biodiversité ont été annoncés à la fin de 2004. La totalité des ministères du Québec, y compris le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, participent à la stratégie en faveur du développement durable dans le but d'améliorer la qualité de vie de tous grâce à des activités coordonnées et ciblées. Des consultations publiques précéderont la finalisation du plan.

L'Île-du-Prince-Édouard dispose d'une politique concernant les ressources durables qui offre des directives aux ministères gouvernementaux afin qu'ils puissent unir leurs efforts en vue de gérer et de protéger les ressources naturelles de la province. L'éducation à tous les niveaux constitue un élément essentiel de la construction de cet avenir durable. Par exemple, le ministère de l'Éducation élabore et met actuellement en œuvre un programme d'études provincial en sciences, études sociales et santé qui contient des résultats et possibilités d'apprentissage spécifiques relatifs à la durabilité, la gestion des ressources et l'environnement. Le programme d'études sera mis en œuvre et maintenu au sein du système éducatif provincial pour la durée de la DEDD.

Le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador a mis au point une déclaration d'intention (voir ci-dessous) qui formule un cadre pour la promotion de l'Éducation en vue du développement durable à plusieurs niveaux. Cette stratégie comprend une participation active des secteurs public et privé. En outre, l'axe de la déclaration d'intention porte sur le fait de faire fond sur les programmes en existence qui favorisent les principes associés au développement durable. En particulier, ceci comprend une

amélioration plus profonde des résultats des programmes d'études scolaires de la maternelle au troisième niveau (12^e année).

Déclaration d'intention : Construire un futur meilleur

Réponse du ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

En affirmant les principes de la Décennie des Nations Unies en vue du développement durable (DEDD) dans le contexte de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère de l'Éducation prévoit élaborer des stratégies qui :

- font progresser l'éducation en vue du développement durable à Terre-Neuve-et-Labrador;
- encouragent une culture qui favorise la durabilité dans les domaines de l'environnement, la culture et l'économie;
- encouragent l'accroissement de l'accès à une éducation de qualité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens;
- réorientent les programmes éducatifs qui existent déjà afin d'améliorer davantage les connaissances les compétences, les principes et les attitudes relatifs à la durabilité;
- encouragent une plus grande sensibilisation du public permettant aux citoyennes et citoyens de contribuer à la création de communautés durables par l'entremise d'une participation publique et privée;
- améliorent l'éducation et la formation des chefs d'entreprises et de la main-d'œuvre qui facilitent des pratiques économiques durables.

Outre les événements prévus à l'issue de la mise en œuvre de l'énoncé d'intentions, le ministère de l'Éducation se concentre sur l'incorporation de résultats scolaires spécifiques à long terme au programme d'études axé sur la durabilité de la maternelle au niveau III (12^e année).

Le développement d'un nouveau cours de sciences environnementales en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Conservation qui fait intervenir cinq autres ministères/organismes fédéraux et cinq ministères/organismes provinciaux revêt une importance significative. Cette approche unique envers l'élaboration des programmes d'études a le potentiel d'initier un programme pancanadien d'éducation en sciences environnementales qui donnera aux élèves dans chaque région du Canada des exemples pertinents et locaux des principes clés de la durabilité.

En outre, dans le cadre du récent développement et renouveau des programmes d'études, une approche intégrée est adoptée envers l'éducation et la durabilité. Par exemple, les résultats d'apprentissage et les activités d'apprentissage sur la durabilité se trouvent dans les programmes de sciences et d'études sociales de l'école primaire et secondaire. Ils comprennent :

- Un nouvel axe pour les programmes d'études sur la valeur des organismes vivants et l'impact des activités humaines sur leur survie.
- Un axe dans le programme d'étude au niveau primaire sur l'étude des habitats animaliers, l'appauvrissement de l'ozone, la conservation d'énergie et les espèces en voie de disparition. Également à ce niveau, une attention particulière est portée aux questions de nature culturelle et à la préservation et durabilité culturelles.
- Les cours intermédiaires en sciences sociales s'articulent autour de questions spécifiques associées à la durabilité en rapport aux questions culturelles économiques, politiques et sociales.
- Dans le cadre d'un cours de science au niveau secondaire, 25 p. 100 du temps d'instruction est consacré aux questions associées à la durabilité. Un nouveau cours d'études sociales permettra aux élèves d'évaluer diverses questions relatives à la durabilité (mise en œuvre prévue pour 2008).

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dispose de politiques relatives au développement durable qui guident tous les principaux développements dans le territoire. Ces politiques sont avant tout élaborées par le ministère de l'Environnement et des Ressources humaines. Les principes de la durabilité environnementale sont très présents dans les programmes relatifs à l'éducation des Autochtones, aux sciences sociales et aux sciences générales que suivent les élèves.

En Saskatchewan, l'éducation en vue du développement durable a également été intégrée aux programmes d'études en sciences, histoire et études sociales. De concert avec certaines autres instances provinciales et territoriales, la Saskatchewan mettra en œuvre un cadre pancanadien des sciences qui porte sur la durabilité et qui encourage les élèves à s'engager dans des projets connexes au sein de leur communauté.

En Ontario, dans le cadre des révisions du programme d'études, les matières ayant trait au développement durable ont été améliorées et d'autres ont été ajoutées. Certains exemples de contenu comprennent :

- Science et technologie au cours des huit années constituant l'école primaire – habitats et communautés, interactions avec les écosystèmes, diversité des organismes vivants, énergie éolienne et de l'eau motrice, et conservation d'énergie;
- Études sociales et géographie pour les écoles primaires – systèmes humains et naturels, tendances humaines et naturelles, exploitation et utilisation des ressources, écosystèmes et urbanisation;
- Sciences et études du monde pour les deux premières années d'école secondaire – interaction entre les Hommes et l'environnement, durabilité des écosystèmes et écosystèmes et activité humaine.

Le territoire du Nunavut s'étend sur environ deux millions de kilomètres carrés dans le nord-est du Canada. Sa population est à 85 p. 100 inuite et compte 30 000 habitants. Ceci a un impact profond sur les aspects de la vie quotidienne et gouvernementaux, y

compris l'éducation. En 2004, le gouvernement a indiqué que le système éducatif devait être développé dans le contexte du concept Inuit Qaujimajatuqangit (traduit comme par « les connaissances ancestrales des Inuits ») et que l'éducation et l'enseignement dispensés aux élèves ainsi que les soins accordés aux personnes dans le besoin relèvent d'un processus communautaire commun. Alors que le Nunavut s'apprête à construire de nouvelles écoles dans le contexte du concept Inuit Qaujimajatuqangit, l'un des principes fondamentaux adopte les notions de gérance des ressources et de bien-être environnemental. Le document *Inuuqatigiit: The Curriculum from the Inuit Perspective* (Inuuqatigiit : programme d'études d'un point de vue inuit) jette les bases d'une éducation au Nunavut en mettant l'accent sur l'ensemble des rapports très spécifiques et tout à fait uniques qui régissent depuis toujours la vie des Inuits. Leur croyance fondamentale veut que la connexion que les gens éprouvent entre eux et avec l'environnement est ce qui définit leur caractère et leurs valeurs envers la communauté. Le développement durable au sens large est une valeur fondamentale de la vie inuite et devient en conséquence la base de l'éducation.

Les volets éducatifs sont essentiels aux stratégies que le gouvernement fédéral utilise afin d'intégrer le développement durable à ses activités. Le recueil 2005 *Éducation en matière de développement durable au Canada : Rôle du gouvernement fédéral* rassemble les engagements du domaine de l'éducation pris dans le cadre des stratégies de développement durable des 29 ministères fédéraux et agences gouvernementales pour la période allant de 2004 à 2006. Des copies du document peuvent être obtenues auprès du ministère des Ressources naturelles.

Environnement Canada élabore actuellement un cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) afin de donner une voix unique au Canada en matière de questions relatives au développement durable. L'un des cinq axes énoncés dans le document concerne l'éducation et la participation.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Affaires étrangères Canada et d'Environnement Canada, a organisé une série de réunions de représentantes et représentants d'organisations qui s'intéressent au développement d'une stratégie pour la participation du Canada à la DEDD. M. Charles Hopkins, chaire UNESCO pour la réorientation de la formation des enseignants au service du développement durable et chaire pour l'éducation en vue du développement de l'Université des Nations Unies, a dirigé certaines des réunions. Les personnes participantes comprenaient environ 50 représentantes et représentants de la société civile et de ministères gouvernementaux.

2. Comités pour la Décennie de l'éducation en vue du développement durable

Depuis 1991, le Québec dispose d'un comité interministériel sur le développement durable dont le mandat est de s'assurer que les politiques et pratiques gouvernementales sont conformes aux principes du développement durable et que les initiatives des différents ministères, y compris ceux de l'éducation, sont complémentaires.

Le groupe de travail sur l'éducation en vue du développement durable actuellement mis sur pied par le Manitoba aura pour objectif de rassembler les hauts responsables des ministères, des facultés d'éducation, des divisions scolaires, des réseaux de personnel enseignant, des universités, du milieu des affaires et des organisations non gouvernementales des provinces en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, programmes d'études, ressources et perfectionnement professionnel du personnel enseignant en matière d'EDD. Les éléments de ces initiatives feront l'objet de consultations et seront conçus en 2005-2006. Le programme sera mis en œuvre en 2006-2008.

À Terre-Neuve-et-Labrador, un groupe de travail est en train d'être créé avec pour mandat de faciliter un vaste programme relatif à l'éducation en vue du développement durable auprès des parties intéressées. Deux organismes consultatifs, représentant des organisations gouvernementales et non gouvernementales, fourniront un mécanisme d'élaboration de plans spécifiques qui favoriseront davantage une culture de l'éducation en vue du développement durable.

Une réunion de deux jours organisée par Environnement Canada au printemps 2005 a permis d'approfondir le dialogue en cours au sujet du contenu et de l'organisation de la Décennie des Nations Unies au Canada. Elle a également permis de jeter les bases du Réseau DEDD de l'ONU. Les représentantes et représentants présents à la réunion ont identifié des organisations et des individus qui siégeront à un comité ou à un groupe de travail national.

La Colombie-Britannique n'a pas créé de comité provincial responsable de la DEDD, mais les fonctionnaires et représentantes et représentants d'établissements postsecondaires ont participé activement au comité directeur pancanadien mentionné ci-dessus en réponse à la première question.

3. Sites Web sur l'éducation en vue du développement durable et/ou sur la Décennie

Alors qu'il reste encore à mettre au point un site Web portant spécifiquement sur la Décennie en Colombie-Britannique, un site Web interactif d'un comité d'articulation des programmes environnementaux est hébergé sur le site de l'Université Royal Roads à Victoria en Colombie-Britannique. Le site Web sert de forum de discussion et de centre d'information pour le personnel éducatif du milieu de l'environnement au niveau postsecondaire; il y trouve des plans de cours, des programmes d'études et autres ressources relatives à la durabilité et à l'éducation environnementale.

Au Québec, le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs contient de nombreux renseignements sur le développement durable, y compris des politiques et activités relatives au développement durable et à l'éducation.

Un site Web provincial sur l'éducation en vue du développement durable, qui sera rendu disponible auprès du personnel éducatif en 2006, est en cours de conception au Manitoba.

En 2006, le site Web du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador sera doté d'un espace consacré à la promotion de questions spécifiques relatives à l'éducation en vue du développement durable.

Il a été convenu au cours de la réunion d'Affaires étrangères Canada mentionnée dans la question 1 ci-dessus qu'il serait important de mettre au point un centre d'information électronique et qu'il serait très utile de le relier au site Web plus vaste de l'UNESCO portant sur l'EDD. Il est donc probable qu'un site Web consacré à ce sujet soit créé.

4. Plans pour un lancement national de la Décennie

L'idée d'organiser un lancement national est en cours de discussion. En outre, plusieurs organisations, communautés, et provinces ont déjà tenu ou prévoient tenir leur propre inauguration, soit individuellement ou avec des partenaires.

Le Québec a lancé la Décennie sous l'égide de la Commission canadienne pour l'UNESCO en mai 2005 au *Carrefour de la citoyenneté responsable* organisé par la Centrale des syndicats du Québec. Les partenaires du lancement comprenaient le Conseil syndical de la région de Québec, Oxfam-Québec, Club 2/3 et Recyc-Québec.

Le ministère de l'Éducation du Manitoba et Manitoba Hydro prévoient annoncer la création d'une nouvelle subvention d'éducation en vue du développement durable à l'automne 2005; la subvention permettra aux éducatrices et éducateurs de planifier et de mettre en œuvre en collaboration les unités du programme d'études sur l'EDD. La Décennie sera inaugurée à ce moment-là et il sera annoncé que des partenariats, tels que celui entre le gouvernement et le secteur privé, sont nécessaires afin de faire progresser l'EDD au Manitoba.

Un avis dégageant le cadre en matière d'éducation en vue du développement durable des provinces sera publié en 2006. Cet avis mettra en avant l'adaptation de la DEDD ONU au contexte de Terre-Neuve-et-Labrador.

5. Principaux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux participant à l'éducation en vue du développement durable

Toutes les instances ayant répondu au questionnaire disposent de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui participent à l'éducation en vue du développement durable. Par exemple, les initiatives de la Colombie-Britannique comprennent des établissements publics primaires, secondaires et postsecondaires ainsi que des instituts de recherche qui ont tous un axe défini mais qui travaillent dans le cadre de collaborations et de partenariats divers afin d'en optimiser l'efficacité.

Le gouvernement de l'Alberta a incorporé les réactions des parties intéressées dans sa stratégie sur 20 ans et appuie l'éducation en matière de développement durable. Les

questions de durabilité ont été intégrées par l'entremise d'initiatives de programmation pédagogique dans l'enseignement M-12 et postsecondaire telles que :

- la programmation en matière d'énergie, denrées agricoles et sciences de la nutrition, recherche en matière de nouvelles technologies, accès aux nouvelles technologies;
- les ressources renouvelables (y compris la sylviculture);
- l'économie rurale (développement des politiques);
- les sciences biologiques;
- l'initiative des études du Nord;
- les sciences civiles et toutes les sciences appliquées, les sciences de base et les programmes de génie;
- l'Institut national de nanotechnologie.

Les ministères et les organismes gouvernementaux qui appuient les principes de l'éducation et du développement durable comprennent *Alberta Sustainable Resource Development* (développement de ressources durables Alberta), les ministères de l'Environnement, de l'Éducation, de l'Enseignement postsecondaire, l'*Alberta Heritage Savings Trust Fund* (fonds du patrimoine de l'Alberta) et le département des Parcs et des Zones protégées sous l'égide du ministère du Développement communautaire.

Le ministère de l'Innovation et des Sciences a été spécifiquement créé afin de fournir un leadership et d'investir de façon stratégique en vue d'améliorer la position de l'Alberta au sein de l'économie du savoir, de contribuer au développement durable de l'économie provinciale et d'augmenter de plus en plus la compétitivité de la province dans les marchés globaux. La croissance et le développement du système d'innovation de l'Alberta sont essentiels pour le bien-être et la prospérité future de la province. Le gouvernement de l'Alberta, les universités et les industries jouent tous un rôle important dans la conversion de la recherche et de la technologie en produits et services qui profitent à l'Alberta.

Certaines initiatives et exemples de l'appui du gouvernement de l'Alberta comprennent :

- La démarche du ministère de l'Éducation de l'Alberta envers le développement durable d'insuffler « l'éducation à la durabilité » dans l'ensemble du programme d'études, par exemple :
 - le programme primaire en sciences a deux principaux axes — la recherche scientifique et la résolution de problèmes par la technologie qui sont développés par l'entremise de sujets d'interactions avec l'environnement, les besoins des plantes et des animaux, la préservation de l'habitat, la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets et le maintien des écosystèmes des milieux humides et forestiers.
 - le programme de sciences de la 7^e à la 12^e année, grâce à une emphase sur les contextes sociaux et environnementaux scientifiques et technologiques, donne aux élèves la possibilité d'explorer des questions sociales et environnementales relatives aux sciences grâce à des thèmes liés à la

diversité biologique, l'utilisation et la conservation de l'énergie, la chimie environnementale, les échanges de matière et d'énergie dans la biosphère et le maintien des écosystèmes globaux.

- Le nouveau programme d'études sociales M-12, par une emphase sur la citoyenneté et l'identité, donne l'occasion aux élèves d'examiner plusieurs perspectives concernant l'utilisation, la distribution et la gestion des ressources et des richesses. Les élèves du deuxième cycle du secondaire examineront également les implications politiques, sociales et environnementales de l'utilisation des ressources et des changements technologiques dans les contextes de la globalisation, du nationalisme et de l'internationalisme et des idéologies politiques et économiques.
- La dotation en fonds pour les dépenses en capital des établissements d'enseignement afin d'améliorer les installations et le rendement énergétique.
- Des fonds pour les dépenses en capital pour l'amélioration des initiatives postsecondaires relatives à l'environnement, tel que l'*Alberta Ingenuity Centre for Water Research* (le centre d'ingéniosité en recherche hydrologique de l'Alberta), qui correspond étroitement à la stratégie du gouvernement de l'Alberta *Water for Life : Alberta's Strategy for Sustainability* (de l'eau pour la vie : la stratégie de l'Alberta en matière de durabilité).
- Des initiatives qui encouragent la diversification économique, le passage d'une économie fondée sur les ressources à une économie basée sur un savoir plus durable par l'entremise du ministère de l'Innovation et des Sciences.
- Le programme de récompenses de l'*Alberta Heritage Savings Trust Fund* (fonds du patrimoine de l'Alberta), dont la mission est de fournir une intendance prudente des économies des sources non renouvelables de la province.
- L'élaboration d'un cadre pancanadien des sciences qui identifie quatre domaines d'éducation en sciences : compétences, connaissances, attitudes et liens entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement.
- Développement de ressources durables travaille avec la population de l'Alberta dans l'ensemble de la province afin de garantir un équilibre entre les valeurs économiques, environnementales et sociales de la province; (de nombreuses ressources pédagogiques d'intérêt pour les publics allant de la maternelle à l'âge adulte, sont offertes gratuitement à la population par le ministère; les thèmes comprennent les terres et les forêts, la faune aquatique et terrestre, et le programme éducatif sur les espèces à risque de l'Alberta).

Les organisations non gouvernementales, à la fois individuellement et de concert avec les ministères albertains et le secteur privé, incorporent les concepts qui entrent en ligne de compte en matière d'éducation en vue du développement durable. Les initiatives comprennent une vaste gamme de programmes et d'activités.

Parmi les exemples d'activités non gouvernementales et de partenariats, notons :

- Le *Fellowship in Environmental Education Society in Alberta* — FEESA (la société des bourses de recherche en éducation à l'environnement en Alberta) encourage, coordonne et appuie l'éducation impartiale en matière

d'environnement et de durabilité quant à des questions relatives à l'énergie, aux changements climatiques et à l'hydrologie. L'organisation a pour mission de donner les moyens à la population de l'Alberta de prendre des décisions informées au sujet de l'environnement en fournissant une éducation impartiale. La FEESA est régie par un conseil d'administration composé de représentantes et représentants du gouvernement, de l'industrie, des secteurs communautaire/intérêt spécial et éducatif.

- La *National Initiative on Climate Change* (l'initiative nationale en matière d'éducation sur les changements climatiques) mise au point par la FEESA et Destination Conservation est un projet pilote de la province dont le but est de fournir des ressources pédagogiques et une formation au personnel enseignant dans toutes les provinces et territoires. Le projet pilote comprend des séances de perfectionnement professionnel sur les lieux de travail pour les enseignantes et enseignants de tous niveaux scolaires, de façon à ce qu'ils puissent traiter du sujet des changements climatiques avec confiance en classe.
- Greenlearning.ca est un projet novateur du *Pembina Institute for Appropriate Development* (institut Pembina pour un développement adéquat), mis au point afin de fournir aux élèves, au personnel enseignant et aux parents des ressources pédagogiques précises et stimulantes.
- L'Alberta Ecotrust a été fondé en 1991 par Petro-Canada et est un partenaire de l'institut Pembina. L'organisme fonctionne comme un partenariat unique entre les corporations et les groupes environnementaux qui appuient une action environnementale communautaire fiable et efficace. Depuis 1992, l'Alberta Ecotrust a fourni plus de 3,5 millions de dollars sous forme de subventions à plus de 300 initiatives communautaires en faveur de l'environnement dans l'ensemble de la province.
- Le *Network for Environmental Education* — NEE (le réseau pour l'éducation à l'environnement) est une initiative du *Calgary/Banff Chapter of the Canadian Parks and Wilderness Society* — CPAWS (la section Calgary/Banff de la société canadienne des parcs et des milieux sauvages), une organisation gouvernementale à but non lucratif. L'équipe éducative de la CPAWS aide le personnel enseignant et les élèves à prendre des décisions informées sur d'importantes questions relatives à la préservation, telles que les espèces en voie de disparition ou la protection des écosystèmes menacés de l'Alberta.
- La *Sustainable Communities Initiative* (l'initiative des communautés durables), un partenariat entre l'*Alberta Environmental Protection* (la protection environnementale de l'Alberta), le secteur privé et la FEESA, appuie l'action communautaire en vue d'un développement sain et durable par l'entremise de l'éducation publique, de la participation et de la communication.
- L'institut Pembina est un organisme indépendant à but non lucratif de recherche sur les politiques environnementales et d'éducation, créé à Drayton Valley (Alberta). Il est composé d'un personnel pluridisciplinaire de plus de 30 personnes et a des bureaux à Drayton Valley, Calgary, Edmonton, Vancouver et Ottawa. Les principaux travaux de recherche sur les politiques et programmes d'éducation de l'institut Pembina se situent dans les domaines de l'énergie renouvelable, des changements climatiques, de la gestion environnementale, de la

- réforme fiscale écologique, des indicateurs de durabilité et des impacts sur l'environnement du secteur de l'industrie. Les programmes de recherche et d'éducation caritatifs en matière d'environnement sont menés en conjonction avec l'organisation sœur de l'institut Pembina, la *GAIA Foundation for Earth Education* (la fondation GAIA pour l'éducation à la Terre).
- L'*Alberta Emerald Foundation for Environmental Excellence* (la Fondation émeraude de l'Alberta pour l'excellence en matière d'environnement) a pour mission de promouvoir l'intendance environnementale et le développement durable grâce à une sensibilisation efficace du public en ce qui concerne les progrès environnementaux. La fondation reconnaît les pratiques exemplaires en Alberta en célébrant et en faisant progresser l'excellence en matière d'environnement. La fondation a été créée à l'automne 1991 dans le but de reconnaître l'esprit d'initiative et le leadership exceptionnels de la population de l'Alberta dans le contexte de nombreux défis environnementaux. Les *Emerald Awards* (les récompenses émeraude) ont été instaurés par la fondation dans le but de célébrer ces réalisations et la fondation encourage toutes les habitantes et tous les habitants de l'Alberta, les organismes et les corporations de la province à participer au programme des récompenses.

Alors que les objectifs de l'EDD ont de vastes ramifications pour diverses intervenantes et intervenants du secteur communautaire, le groupe pour l'EDD à Terre-Neuve-et-Labrador a adopté une approche ouverte et inclusive dans le contexte de l'établissement de partenariats au service des besoins uniques de chaque partie intéressée tout en faisant progresser le mandat de la stratégie provinciale en matière d'EDD.

Ministères de la Colombie-Britannique

- Le ministère de l'Enseignement postsecondaire fournit le financement global et coordonne les programmes du système public d'enseignement postsecondaire et de formation professionnelle.
- Le ministère de l'Éducation est responsable de l'établissement de normes éducatives et du développement du programme d'études dans toutes les matières, de la maternelle à l'école secondaire. Le développement durable est abordé dans l'ensemble du programme d'études, plus particulièrement dans les cours ayant trait aux études et sciences sociales.
- Le ministère de la Protection des eaux, de la Terre et de l'air œuvre en faveur de la promotion d'un environnement propre, sain à la diversité naturelle. Le ministère est responsable de la protection et de la gestion des ressources environnementales.
- Le Plan d'action du bassin de Georgia, sous la direction d'Environnement Canada, est un partenariat international regroupant de multiples intervenants qui donne des outils, fournit un appui et un cadre aux initiatives en faveur de la durabilité du bassin de Georgia. Les partenaires provinciaux comprennent le

ministère de la Protection des eaux, de la Terre et de l'air et le ministère de la Gestion des ressources durables.

Établissements d'enseignement postsecondaire publics de la Colombie-Britannique

- Les programmes environnementaux de la Colombie-Britannique couvrent tous les domaines de l'industrie environnementale – de la protection de l'environnement à l'éducation environnementale en passant par les communications et la recherche. Parmi les 26 établissements d'enseignement postsecondaire publics de la Colombie-Britannique, 21 offrent une vaste gamme de programmes scolaires et professionnels qui ont trait à ces nombreux aspects du développement durable au niveau du certificat, du diplôme, du premier et deuxième cycle universitaires.
- Le comité d'articulation des programmes environnementaux appuie le développement et l'intégration des programmes d'études et de ressources pédagogiques au niveau postsecondaire qui ont trait à la durabilité de l'environnement. Ce comité collabore avec divers partenaires, y compris les représentantes et représentants des ministères provinciaux, des ministères fédéraux et des organismes non gouvernementaux concernés ainsi que du ministère de l'Éducation et des écoles publiques.
- La *Sustainable Development Research Initiative* – SDRI (initiative de recherche en développement durable), est un groupe de recherche de l'*Institute for Resources, Environment and Sustainability* (institut de ressources, de l'environnement et de la durabilité) à l'Université de la Colombie-Britannique. La SDRI encourage une collaboration interdisciplinaire entre les facultés, départements et autres centres universitaires ainsi qu'avec d'autres instituts et programmes qui effectuent des recherches au Canada et dans le monde entier.
- Le *Centre for Sustainable Community Development* (centre pour le développement communautaire durable) à l'Université Simon Fraser se concentre sur la recherche axée sur la durabilité. Les domaines de recherche actuels du centre comprennent la sécurité alimentaire, les micro entreprises du secteur alimentaire, le renforcement de la capacité au développement durable à l'échelle internationale et le perfectionnement professionnel.
- L'*Institute of Urban Ecology* – IUE (institut d'écologie urbaine) du Collège Douglas cherche à mieux connaître la place de la nature en ville et l'importance de la biodiversité urbaine dans les communautés. Les travaux de l'IUE consistent entre autres à faire de la nature une part importante de la qualité de vie et de la santé des écosystèmes naturels de grande taille dans lesquels se trouvent les villes.

Organisations non gouvernementales de la Colombie-Britannique

- Le réseau *Environmental Educators of British Columbia Society* (société des éducatrices et éducateurs en environnement de la Colombie-Britannique) regroupe

les éducatrices et éducateurs du secteur de l'environnement dans l'ensemble de la province. Le groupe facilite le réseautage entre le personnel éducatif du domaine de l'environnement appartenant aux secteurs formel et informel et améliore l'accès public aux idées actuelles, à l'information et aux ressources pédagogiques dans le domaine pluridisciplinaire de l'éducation environnementale.

- Le Centre international pour le développement durable des villes (CIDDDV) a été fondé en 1993 comme partenariat entre les organisations de trois ordres de gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Le CIDDDV entreprend des projets pilotes pratiques qui montrent comment la durabilité urbaine peut être mise en œuvre. Les projets pilotes traitent de questions telles que les déchets solides, les eaux, les eaux usées, l'utilisation du sol, les transports, le logement, l'efficacité énergétique, les conflits sociaux et la pauvreté. Le CIDDDV traite et appuie également les réseaux pairs en vue de partager l'apprentissage et de diffuser des idées.
- Le *BC Environmental Network* – BCEN (réseau environnemental de la Colombie-Britannique) est un réseau d'organismes communautaires du domaine de l'environnement qui favorise la responsabilité environnementale et la participation communautaire dans des activités qui mènent à la durabilité écologique. Le BCEN est affilié au Réseau canadien de l'environnement.
- Le Conseil du bassin du Fraser est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le mandat est de faire connaître la nécessité de la durabilité économique, environnementale et sociale dans le bassin du fleuve Fraser. Par l'entremise de ses projets, le Conseil encourage une bonne qualité de vie en aidant les décideuses et décideurs et les résidentes et résidents à prendre des décisions responsables quant à leur manière de vivre, de travailler et de se divertir dans la région. La structure de gestion du Conseil comprend quatre niveaux de gouvernement.

Tel que le montre cette longue liste, les initiatives de la Colombie-Britannique en matière de développement durable font intervenir de nombreuses agences gouvernementales, groupes du milieu de la recherche, de l'éducation et communautaires. D'autres instances ont également fait intervenir un large éventail d'organismes.

La province du Nouveau-Brunswick a mobilisé les quatre ministères de l'Éducation, de la Formation et du Développement de l'emploi, et de l'Environnement et les gouvernements locaux et des ressources naturelles pour travailler en consultation et en collaboration avec des organisations non gouvernementales telles que le Conseil de la conservation, la *The Protected Natural Areas Coalition* (coalition des zones naturelles protégées), le Réseau environnemental et l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures.

En ce qui a trait au développement durable, les deux organismes gouvernementaux mobilisés dans les Territoires du Nord-Ouest sont le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi et le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles.

Les organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine du développement durable comprennent *Ecology North* (écologie nord), le Comité canadien des ressources arctiques et l'*Arctic Indigenous Youth Alliance* (alliance des jeunes autochtones de l'Arctique).

De nombreuses organisations de l'Île-du-Prince-Édouard travaillent dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable et continueront de travailler en faveur de la Décennie. Les ministères provinciaux comprennent le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture et le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts. Parmi les autres organisations actives dans ce domaine figurent le *Prince Edward Island Federation of Agriculture* (fédération d'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard), le Syndicat national des cultivateurs, *The Prince Edward Island Soil and Crop Improvement Association* (association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Île-du-Prince-Édouard), le département des Études environnementales de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, le *Hillsborough Eco-Centre* (éco-centre de Hillsborough), Canards Illimités Canada, la *Bedeque Bay Environmental Association* (association environnementale de la baie Bedeque), la *Prince Edward Island Wildlife Association* (association de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard), le Terrain d'essais éoliens de l'Atlantique, *MacPhail Woods Ecological Forestry Management Project* (projet de sylviculture écologique du bois MacPhail) et la Fédération canadienne de la faune.

Les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du Développement durable, de l'Environnement et des parcs dirigent les initiatives au Québec. En ce qui concerne le secteur non gouvernemental, les organismes clés sont l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, l'organisation internationale Planet'ERE, le RÉSEAU environnement, Environnement Jeunesse, le Réseau des écoles vertes Bruntland et le CLUB 2/3, une organisation pour l'éducation et la coopération internationale.

Au Manitoba, des organisations de l'éducation et non gouvernementales, la société civile et les industries participent à une part de l'effort déployé à l'échelle de la province en faveur de l'éducation en vue du développement durable. Les deux ministères de l'Éducation ont établi un partenariat avec le ministère de la Conservation; de l'Énergie et de la Science et de la Technologie; et de la Gestion des eaux. La totalité des 784 écoles publiques et indépendantes, ainsi que les conseils de parents d'élèves, les associations du personnel enseignant, des commissaires scolaires, des surintendants et autres ainsi que les établissements d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes encouragent et dispensent une éducation en vue du développement durable. Les musées, les galeries d'art, les zoos, les groupes de jeunes, le Conseil des sciences, l'Association forestière et des groupes particuliers tels que le *Eco-Network* (réseau éco) et le Réseau canadien d'éducation et de communication relatives à l'environnement atteignent les élèves et les adultes en dehors du système d'éducation formel. Tous les efforts sont financés par l'entremise de fonds fournis par le gouvernement, les entreprises et par des contributions individuelles.

Les organisations et les agences gouvernementales qui participent aux deux dialogues concernant l'organisation pancanadienne et les activités pour la Décennie (mentionnés dans les réponses aux questions 1 et 2 ci-dessus) comprennent les ministères du gouvernement fédéral et les agences d'Affaires étrangères Canada, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Patrimoine canadien, le ministère des Finances Canada, le Conseil du trésor, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Parcs Canada. Parmi les autres organisations figurent le ministère de l'Éducation du Manitoba, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, l'éducation au service de la Terre, *Protect Our Water and Environmental Resources* (protéger notre eau et nos ressources environnementales), l'Union mondiale pour la nature – Bureau du Canada, l'Association canadienne des réserves de la biosphère, le Réseau canadien d'éducation et de communication relatives à l'environnement, la Fédération canadienne de la faune, *The Natural Step Canada* (l'étape naturelle Canada), le Réseau canadien de l'environnement, le *Canadian Forum on Religion and Ecology* (le forum canadien sur la religion et l'écologie), Nature Canada, Inuit Tapiriit Kanamati, le Réseau environnemental des jeunes, la Table ronde de la jeunesse sur l'environnement, la Coalition Jeunesse Sierra, les Travailleurs unis des transports, Citoyenneté et Jeunesse, l'Association canadienne pour les Nations Unies, la Commission canadienne pour l'UNESCO et en tant qu'observateur, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

6. Événements et conférences importantes concernant l'éducation en vue du développement durable

Dans l'ensemble du pays, les manifestations relatives à l'éducation en vue du développement durable sont organisées pour les élèves à tous les niveaux d'enseignement, pour les professionnels du milieu de l'environnement et de la durabilité, pour les collectivités et pour les groupes d'intérêts spéciaux. La liste ci-dessous fournit un échantillon des événements passés et à venir. En outre, les écoles, groupes communautaires et associations sont les acteurs clés de l'éducation en faveur de l'environnement en vue du développement durable au Canada et organisent de nombreux événements locaux. Les spécialistes canadiens de l'éducation en vue du développement durable participent également à de nombreuses réunions internationales.

Automne 2004

La 6^e *Annual National Sustainable Campuses Conference* (conférence annuelle pancanadienne des campus durables) s'est déroulée à l'Université du Manitoba du 30 septembre au 3 octobre 2004. La conférence a rassemblé 35 universités de l'ensemble du pays qui ont discuté des pratiques exemplaires et des réalisations dans le domaine des pratiques durables dans les universités autour du monde. Des ateliers de renforcement de la capacité ont mis en lumière le développement de l'énergie, l'élaboration de politiques, la gestion des transports, les réussites des campus, la justice environnementale, la gestion de l'événement durable, les communications environnementales, les relations avec les médias et la création de liens. Des ateliers portant sur la durabilité personnelle ont présenté une initiative de plantation d'arbres rendue possible grâce à la collaboration de la Coalition Jeunesse Sierra et de l'Université du Manitoba.

Une vidéoconférence sur l'éducation en vue de la durabilité mondiale a fait l'objet d'une table ronde lors de la quatrième conférence interdisciplinaire sur le thème *The Evolution of World Order and Science for Peace* (évolution de l'ordre mondial et la science pour la paix), qui s'est déroulée en octobre 2004 à l'Université Ryerson à Toronto, Ontario.

Janvier 2005

La conférence *Education for a Sustainable future* (éducation pour un avenir durable) s'est déroulée à Ahmedabad (Inde) du 18 au 25 janvier 2005 et a permis de discuter de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (<http://www.cceindia.org/esf>). Cette conférence a reçu l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le conférencier d'honneur était M. Charles Hopkins de l'Université York à Toronto, chaire UNESCO pour la réorientation de la formation des enseignants au service du développement durable et chaire pour l'éducation en vue du développement de l'Université des Nations Unies.

Le Réseau québécois des femmes en environnement a organisé une conférence à Montréal intitulée « Écodéfi 2005, le Colloque international sur la santé des femmes et l'environnement » (<http://www.ecodefi.org>).

Février 2005

En février et mars 2005, plus de 260 élèves et personnel enseignant de 35 écoles primaires de premier et de deuxième cycle de la région de Winnipeg se sont joints à 35 entreprises, organismes gouvernementaux et communautaires locaux lors du Forum de deux jours « Nos jeunes à l'œuvre » sur le thème *Vers un développement durable pour nos communautés : de l'éducation à l'action*. Cet événement, organisé par l'organisation L'éducation au service de la Terre (LST), était conçu afin de sensibiliser davantage les jeunes et le personnel enseignant aux enjeux locaux en matière de durabilité, d'encourager la participation et les partenariats communautaires et d'inciter les jeunes à agir. Une autre manifestation du même type aura lieu dans le nord du Manitoba à l'automne. L'éducation au service de la Terre, une organisation à but non lucratif canadienne, qui œuvre en faveur de l'intégration des principes de développement durable dans les programmes d'études, organise fréquemment des forums jeunesse dans l'ensemble du Canada (<http://www.lsf-lst.ca/fr/home/>).

À Moncton, au Nouveau-Brunswick, une journée portant sur le thème *Learning for a Sustainable Future* (l'éducation au service de la Terre) a été parrainée par l'*Institute for Research in Sustainability* (institut de recherches au service de la terre) et le Carrefour de sensibilisation aux changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

Mars 2005

L'Université de Winnipeg au Manitoba a organisé une conférence s'articulant autour des changements climatiques. *QUEST : North, The Circumpolar Reality, Global Citizens*

Respond (quête – Nord : la réalité circumpolaire, les citoyens du monde répondent) a rassemblé le personnel éducatif, des activistes, le milieu de la recherche, des journalistes, des responsables des politiques et des étudiantes et étudiants qui ont pu développer leurs connaissances au sujet des changements climatiques et de leurs conséquences pour l'hémisphère nord. Le président de l'Université de Winnipeg a lancé un appel en faveur du développement d'un plan exhaustif en matière de durabilité pour le campus.

Avril 2005

À la fin du mois d'avril, les élèves du secondaire de deuxième cycle du Manitoba ont participé au *Rural Youth Forum 2005 (Youth Citizenship in Action!)* [forum jeunesse rural 2005 – les jeunes citoyens à l'œuvre!] au centre Keystone de Brandon. Le forum s'est articulé autour de la citoyenneté environnementale, sociale et politique dans le but de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à encourager leur participation dans des activités connexes. Les personnes déléguées ont participé à des réunions jeunesse à l'hôtel de ville avec les ministres provinciaux.

Mai 2005

Cent trente-cinq élèves représentant 27 écoles secondaires ont concouru dans le *2005 Manitoba Envirothon* (envirothon Manitoba 2005) au début du mois de mai. L'envirothon est un programme éducatif qui favorise la sensibilisation des élèves à l'environnement, aux écosystèmes et à l'équilibre naturel et leur complexité ainsi qu'à des méthodes d'apprentissage et d'études qu'ils vivent en équipe. Les élèves ont la possibilité de voyager et de se familiariser à divers points de vue, préoccupations et concepts quant aux questions relatives à la durabilité tandis que le personnel éducatif peut accéder à des ressources portant sur les résultats d'apprentissage en sciences, études sociales, affaires d'actualité et études environnementales. Le *2006 Canon Envirothon for North America* (envirothon Canon 2006 pour l'Amérique du Nord) aura lieu au Manitoba.

Également au début du mois de mai, la neuvième exposition de projets du *Youth Stewardship in Environmental Sustainability* (gérance de la jeunesse en matière de durabilité de l'environnement) s'est déroulée au Centre d'interprétation Oak Hammock Marsh, au Manitoba. Les projets des élèves se sont articulés autour des questions de durabilité et ont été jugés au niveau primaire, secondaire et postsecondaire. La planification de l'éducation 2006 de cet événement est déjà en cours.

La conférence annuelle de la Société canadienne pour l'étude de l'éducation s'est déroulée en mai 2005 à l'Université Western Ontario. La conférence s'est articulée autour du thème « Impérialisme et éducation : le défi de l'enseignement et de l'apprentissage en temps de guerre ».

Le 10 mai, les représentantes et représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont officiellement désigné quatre écoles de Winnipeg en tant qu'écoles associées de l'UNESCO, à la suite de trois années de

participation au Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU). réSEAU encourage la paix par l'entremise de partenariats locaux, nationaux et internationaux dans les domaines des droits de la personne, de la démocratie, de la tolérance, de l'apprentissage interculturel et des questions environnementales. Les activités scolaires de réSEAU s'articulent autour de l'éducation en vue du développement durable.

Juin 2005

À l'Île-du-Prince-Édouard, un forum et une conférence sur le thème *Fostering Sustainable Development* (encourager le développement durable) se sont déroulés en juin. M. Doug McKenzie-Mohr, psychologue de l'environnement, y était conférencier principal.

Juillet 2005

Du 18 au 26 juillet, une délégation du Québec a pris part à Planet'ERE, une manifestation au Burkina Faso qui a réuni tous les organismes majeurs francophones qui œuvrent dans le domaine de l'éducation à l'environnement afin qu'ils échangent des renseignements et collaborent dans le cadre d'initiative éducatives.

En Saskatchewan, les *Youth Forums on Sustainability* (forums jeunesse sur la durabilité) sont organisés depuis trois ans par le *Royal Saskatchewan Museum* (musée royal de la Saskatchewan) avec l'appui du ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan, l'Université de Regina et la Ville de Regina. Le Comité directeur de ces forums organise également un cours d'été d'une durée de deux jours sur le thème de la durabilité et de la planification d'actions, mi-juillet au musée.

Août 2005

L'*Arctic Indigenous Youth Alliance* — AIYA (alliance des jeunes autochtones de l'Arctique) a présenté une résolution à la 35^e Assemblée générale Déné contre le développement proposé d'un pipeline de gaz dans les Territoires du Nord-Ouest (« The Mackenzie Gas Project »).

Septembre 2005

Le Réseau canadien d'éducation et de communication relatives à l'environnement a organisé une conférence intitulée *Faire des vagues : Environnement, éducation et culture*, du 29 septembre au 2 octobre 2005, à Huntsville, Ontario.

Octobre 2005

Un forum de la jeunesse des Territoires du Nord-Ouest rassemblera les jeunes de l'ensemble du territoire et leur permettra de se pencher sur des questions relatives au développement durable.

Une consultation à Halifax (Nouvelle-Écosse) qui aura lieu en octobre 2005, parrainée par les *University Leaders for a Sustainable Future* (universitaires pour un avenir durable), l'Université des Nations Unies et le Conseil de recherches en sciences humaines, s'articulera autour du thème de la durabilité dans l'enseignement postsecondaire et du développement d'une stratégie de recherche détaillée.

2006

Du 19 au 23 juin 2006, Vancouver, Colombie-Britannique, accueillera le troisième Forum urbain mondial de l'ONU-HABITAT. La série d'événements qui aura lieu avant et en conjonction avec le forum suscite un vaste intérêt dans la région du grand Vancouver car ces activités encouragent les initiatives locales en matière de durabilité. Par exemple, l'*International Centre for Sustainable Cities* (centre international pour les villes durables), avec l'appui de BC Hydro, organise des petits-déjeuners d'affaire une fois par mois en vue d'Habitat +30. Ceci représente l'occasion pour la population de Vancouver qui œuvre dans le domaine de la durabilité de réseauter et de s'informer les uns les autres de leurs plans et projets respectifs.

En outre, les initiatives de l'UNESCO au Canada telles que le Réseau des écoles associées de l'UNESCO et la Semaine internationale des apprenants adultes (mentionnées plus haut), les réserves de la biosphère, l'UNEVOC, le programme des chaires de l'UNESCO, et les activités des commissions sectorielles et de la Commission canadienne pour l'UNESCO contribuent d'une manière considérable à la promotion de l'éducation en vue du développement durable et de la Décennie.

L'éducation au Canada

Avec près de 10 millions de kilomètres carrés (3,8 millions de milles carrés), le Canada est le deuxième plus vaste pays du monde. La densité de sa population, une des plus faibles de la planète, est de 3,3 personnes par kilomètre carré et son produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élevait à 38 495 \$CAN en 2003. La majorité des 32,1 millions de Canadiennes et Canadiens vivent dans les quatre principaux centres urbains et à moins de 300 kilomètres de la frontière sud bordant les États-Unis. Un des défis du Canada consiste à offrir une éducation de qualité pour tous qui réponde aux besoins des grandes agglomérations ainsi que des petites collectivités isolées et des communautés autochtones.

Responsabilité de l'éducation

Responsabilité – Au Canada, il n'y a ni ministère fédéral de l'Éducation ni système national intégré d'éducation. Dans le système fédéral de partage des pouvoirs, la *Loi constitutionnelle de 1867* du Canada stipule que, dans « chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation ». Dans les 13 instances – 10 provinces et trois territoires, les ministères de l'Éducation sont responsables de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de l'éducation primaire et secondaire à l'intérieur de leurs frontières. Dans certaines provinces et certains territoires, la responsabilité de l'éducation primaire-secondaire et celle de l'enseignement postsecondaire et de la formation professionnelle sont confiées à deux ministères distincts. Les établissements d'enseignement postsecondaire jouissent d'une autonomie variable les mettant plus ou moins à l'abri d'une intervention directe du gouvernement provincial.

Différences régionales – Bien qu'il y ait de très nombreuses similitudes entre les systèmes d'éducation des provinces et territoires du Canada, il y a également des différences importantes qui témoignent de la géographie, de l'histoire, de la culture et des besoins particuliers de la population desservie. Le caractère vaste, diversifié et largement accessible des systèmes d'éducation du Canada atteste l'importance accordée à l'éducation par la société.

Éducation primaire et secondaire

Rôle du gouvernement – L'éducation publique est gratuite pour tous les citoyens et citoyennes et tous les résidents et résidentes permanents du Canada, jusqu'à la fin du secondaire, qu'ils terminent habituellement à l'âge de 18 ans. Chaque province et territoire compte un ministère de l'Éducation ou deux, chacun dirigé par un membre élu de la législature nommé au poste de ministre par le leader du gouvernement provincial ou territorial. Les sous-ministres sont des fonctionnaires qui s'occupent du fonctionnement

de leur ministère respectif. Les ministères assurent une gestion éducationnelle, administrative et financière, offrent un soutien aux écoles, déterminent les services éducatifs devant être dispensés et établissent les politiques et les mesures législatives encadrant l'éducation. L'élaboration des programmes d'études, les évaluations, les conditions de travail du personnel enseignant, la formule de financement, l'équité et l'innovation technologique relèvent, entre autres choses, de leur responsabilité.

Gestion locale – La gestion locale de l'éducation est habituellement confiée aux conseils et commissions scolaires, aux districts scolaires, aux divisions scolaires ou aux conseils d'éducation de district. Les pouvoirs délégués à ces autorités locales, dont les membres sont élus par le public, sont déterminés par les gouvernements provinciaux et territoriaux et portent généralement sur le fonctionnement et l'administration (notamment financière) du groupe d'écoles dont elles ont la charge, sur la mise en œuvre des programmes d'études, sur le personnel enseignant, sur l'inscription des élèves et sur la proposition de nouvelles constructions ou d'autres dépenses importantes. Le Canada compte quelque 15 500 écoles – 10 100 écoles primaires, 3400 écoles secondaires et 2000 écoles mixtes primaires-secondaires – et en moyenne 351 élèves par école. En 2002-2003, les provinces et territoires ont signalé que cinq millions d'élèves fréquentaient les écoles primaires et secondaires publiques. Le Canada étant un pays bilingue (français-anglais), chaque province et territoire (sauf le Québec) a créé des conseils scolaires francophones pour gérer le réseau d'écoles de langue française qui, à l'intérieur de ses frontières, desservent la minorité linguistique d'expression française. Au Québec, la même structure existe pour l'éducation en anglais langue première.

Financement – Le financement public de l'éducation est assuré directement par le gouvernement provincial ou territorial ou, à divers degrés, par des transferts provinciaux conjugués à des taxes locales perçues par le gouvernement local ou par les conseils et les commissions dotés de pouvoirs de taxation. Les règlements provinciaux et territoriaux, qui sont revus annuellement, établissent la structure de financement qui fixe le niveau de l'aide financière versée à chaque conseil ou commission scolaire au sein de chaque province et territoire, en fonction, entre autres facteurs, du nombre d'élèves, des besoins spéciaux et de la collectivité desservie. En 2002-2003, près de 40 milliards de dollars ont été consacrés à l'éducation primaire et secondaire publique au Canada, soit environ 7950 \$ par élève. Les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux ont affecté, en 2002-2003, 13,4 p. 100 de toutes leurs dépenses à l'éducation primaire et secondaire publique, soit 3,3 p. 100 du produit intérieur brut.

Personnel enseignant – En 2000-2001, les systèmes d'éducation primaire et secondaire du Canada employaient près de 310 000 éducatrices et éducateurs, qui comptaient généralement à leur actif quatre ou cinq ans d'études postsecondaires. Il s'agit principalement d'enseignantes et enseignants, mais également de directrices et directeurs d'école et de leurs adjointes et adjoints, de consultantes et consultants et de conseillères et conseillers. Ils sont autorisés à exercer leur profession par les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux. La plupart des enseignantes et enseignants du niveau secondaire sont spécialisés dans les cours qu'ils donnent. Certains conseils, commissions et districts scolaires sont aux prises avec une pénurie de personnel

enseignant du niveau secondaire spécialisé dans des matières telles que la technologie et les mathématiques.

Éducation préscolaire – La plupart des provinces et territoires offrent une éducation non obligatoire aux enfants de cinq ans avant la 1^{re} année, par l'entremise d'écoles maternelles administrées par les autorités scolaires locales. Dans une province, l'éducation préscolaire est obligatoire; dans d'autres, elle est accessible à partir de l'âge de quatre ans, voire plus tôt. À l'échelle pancanadienne, 95 p. 100 des enfants de cinq ans fréquentent le niveau préscolaire ou l'école primaire et plus de 40 p. 100 des enfants de quatre ans sont inscrits à la maternelle, bien qu'il y ait d'importantes variations d'une province ou d'un territoire à l'autre. L'intensité des programmes varie elle aussi puisqu'il revient aux commissions et conseils scolaires de décider s'ils offrent des programmes d'une demi-journée ou d'une journée complète.

Éducation primaire – L'âge de la fréquentation scolaire obligatoire varie d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais la plupart des provinces et territoires exigent la présence à l'école à partir de l'âge de six ans, jusqu'à l'âge de 16 ans. Dans certains cas, la fréquentation scolaire obligatoire débute à cinq ans et dans d'autres, elle se poursuit jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Dans la plupart des provinces et territoires, l'éducation primaire dure entre six et huit ans. Elle est parfois suivie de l'école secondaire intermédiaire ou de l'école secondaire de 1^{er} cycle menant à l'école secondaire (Figure 1). Le programme d'études primaires met l'accent sur les matières de base que sont la langue, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences, l'initiation aux arts et, dans certaines provinces et certains territoires, l'apprentissage d'une deuxième langue. Plusieurs provinces et territoires insistent de plus en plus sur l'alphabétisation, particulièrement chez les garçons, dont les tests ont démontré qu'ils prenaient du retard par rapport aux filles pour ce qui était de la maîtrise de la langue. Presque 98 p. 100 des élèves du primaire passent au niveau secondaire.

Éducation secondaire – L'école secondaire couvre les quatre à six dernières années de la fréquentation scolaire obligatoire. La première année, les élèves suivent surtout des cours obligatoires, avec quelques cours à option. La proportion de cours à option augmente dans les dernières années pour permettre aux élèves de suivre des cours spécialisés qui les préparent au marché du travail ou qui répondent aux divers critères d'admission des établissements postsecondaires. Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent le nombre prescrit de cours obligatoires et de cours à option. Dans la plupart des cas, les programmes de formation professionnelle et les programmes d'enseignement général sont offerts dans les mêmes écoles secondaires, où les élèves désireux de s'orienter vers un métier précis peuvent suivre certains programmes plus courts ne menant pas au diplôme. Pendant l'année scolaire 1999-2000, plus de 90 p. 100 des jeunes de 16 ans (l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire dans plusieurs provinces et territoires) fréquentaient l'école. En 2003, 75,6 p. 100 des élèves ont terminé avec succès leur secondaire, 81 p. 100 des filles et 70 p. 100 des garçons ayant obtenu leur diplôme. (En raison d'un changement à la structure de l'enseignement secondaire de deuxième cycle en Ontario, deux groupes d'élèves ont obtenu leur diplôme en 2003 et ne sont pas inclus dans les données ci-dessus. Les diplômées et diplômés de

l'Ontario représentent environ 37 p. 100 du total de l'ensemble du Canada.) Le taux global d'obtention du diplôme est relativement stable depuis cinq ans.

Écoles privées et séparées – Dans plusieurs provinces et territoires, des écoles privées, séparées ou indépendantes offrent une option autre que l'école publique. Elles sont néanmoins tenues de respecter les normes générales prescrites par le ministère de l'Éducation. Elles imposent habituellement des frais de scolarité et offrent un vaste éventail d'options en fonction des intérêts, de la religion, de la langue ou de la situation scolaire des élèves. Alors que le système public est mixte, plusieurs écoles privées dispensent une éducation exclusivement aux filles ou aux garçons. Dans la plupart des cas, la province ou le territoire finance partiellement ces écoles.

Figure 1 – Organisation et structure de l'éducation primaire et secondaire

Niveaux au sein des écoles primaires et secondaires selon la province ou le territoire

Terre-Neuve-et-Labrador	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Île-du-Prince-Édouard	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nouvelle-Écosse	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nouveau-Brunswick – anglophone	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nouveau-Brunswick – francophone	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Québec – enseignement général	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Québec – formation professionnelle											10	11	12	13	
Ontario	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Manitoba	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Saskatchewan	P	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Alberta	P	P	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Colombie-Britannique	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Yukon	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Territoires du Nord-Ouest	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nunavut	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		

P	Préscolaire non offert à tous
P	Préscolaire offert à tous
	Primaire
	Secondaire de 1 ^{er} cycle/intermédiaire
	Secondaire de 2 ^e cycle
	Secondaire

Source – STATISTIQUE CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA), *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003*, Toronto, Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 2003, p. 176

Enseignement postsecondaire

Gamme des établissements – Des établissements publics aussi bien que privés dispensent l'enseignement postsecondaire et offrent des grades, des diplômes, des certificats et des attestations, en fonction de leur nature et de la durée du programme. Les universités et les collèges universitaires se concentrent sur les programmes menant à un grade, mais ils offrent également des diplômes et des certificats, souvent pour des professions désignées. Les établissements ne décernant pas de grade universitaire, tels les collèges, les collèges communautaires et les établissements de formation technique et professionnelle, offrent des diplômes, des certificats et, dans certains cas, deux années de cours universitaires donnant droit à des équivalences à l'université. Au Québec, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) offrent le choix entre des programmes de formation générale de deux ans, préalables à la poursuite d'études universitaires, ou des programmes de formation professionnelle de trois ans préparant les étudiantes et étudiants au marché du travail. Tous les établissements postsecondaires « reconnus » au Canada ont reçu du gouvernement de leur province ou territoire le pouvoir de décerner des diplômes et des attestations, en vertu de chartes ou de lois prévoyant des mécanismes qui évaluent la qualité des établissements et de leurs programmes. Grâce à des programmes complets offerts par Internet, par l'audiovisuel et par des documents imprimés, plusieurs établissements conventionnels, téléuniversités et réseaux collégiaux spécialisés sont en mesure de dispenser un enseignement à distance.

Gestion – Les universités sont très autonomes; elles établissent leurs propres critères d'admission et d'obtention du diplôme et jouissent d'une grande souplesse pour la gestion de leurs affaires financières et de leurs programmes. L'intervention gouvernementale se limite généralement au financement, aux barèmes des droits de scolarité et à l'introduction de nouveaux programmes.

Cependant, dans les collèges, la participation gouvernementale peut s'étendre aux politiques d'admission, à l'approbation des programmes, aux programmes d'études, à la planification institutionnelle et aux conditions de travail. La plupart des collèges ont un bureau des gouverneurs, nommé par le gouvernement de la province ou du territoire et constitué de membres représentant le public, la population étudiante et le corps professoral. Des comités consultatifs où sont représentés le monde des affaires, l'industrie et les syndicats contribuent à orienter la planification des programmes.

Financement – En 2004-2005, les revenus des universités et des collèges du Canada se sont élevés à 27,7 milliards de dollars. Le financement assuré par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, y compris le financement de la recherche, a totalisé 55,6 p. 100 des revenus (ce pourcentage variant toutefois entre 43,6 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 70,5 p. 100 au Québec). Les droits de scolarité représentaient plus de 20 p. 100 du total, les legs de biens personnels, les dons, les subventions non gouvernementales et la vente de produits et de services représentaient une autre tranche de 24,2 p. 100. En 2004-2005, les dépenses universitaires et collégiales ont dépassé 27,9 milliards de dollars. Le Canada compte 157 universités et établissements publics décernant des grades et plus de 175 institutions et collèges publics reconnus. Les frais de

scolarité au niveau universitaire étaient en moyenne de 4172 \$ en 2004-2005 et les frais d'études des étudiantes et étudiants internationaux inscrits à un programme de premier cycle totalisaient en moyenne quelque 12 000 \$ par année. Dans les collèges (à l'extérieur du Québec), les frais de scolarité s'élevaient en moyenne à 2133 \$ (les personnes résidant au Québec ne paient aucuns frais de scolarité au niveau collégial). L'éducation est également financée par l'argent transféré par les gouvernements aux étudiantes et étudiants sous la forme de prêts, de bourses et de crédits d'impôt pour études. En 2003, les gouvernements fédéral et provinciaux ont dépensé environ 4,4 milliards de dollars sous toutes les formes d'aide financière aux études.

Effectifs et diplômes remis – En 2004-2005, 785 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps plein (soit une hausse de près de 130 000 personnes au cours des trois années précédentes) et 270 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps partiel. En 2004, les universités du Canada ont remis quelque 135 000 baccalauréats, 26 000 maîtrises et 4000 doctorats. En 2003, plus de 736 000 étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel étaient inscrits dans les collèges du Canada. La participation à l'éducation postsecondaire a augmenté de façon importante au cours des dernières années, qu'elle soit mesurée en fonction du nombre d'inscriptions ou de la proportion de la population de n'importe quel groupe d'âge qui fréquente un collège ou une université. Les femmes continuent d'être majoritaires sur les campus universitaires et collégiaux.

Activités universitaires – Au Canada, les établissements conférant des grades se concentrent sur l'enseignement et la recherche. En 2004-2005, la recherche et le développement effectués dans les universités du pays totalisaient 9,3 milliards de dollars, soit 35 p. 100 du total pour le Canada. L'enseignement est une fonction essentielle, qu'il soit dispensé dans les petits collèges d'arts libéraux, qui n'offrent que des grades de premier cycle, ou dans les grands établissements à large vocation. Le nombre d'étudiantes et étudiants varie entre 2000 à certains établissements et près de 60 000 étudiantes et étudiants à temps plein à l'Université de Toronto, la plus importante université du Canada. Plus de 10 000 programmes de premier et de deuxième cycle sont offerts dans les universités du pays, auxquels s'ajoutent les programmes menant à un grade légal ou à un certificat. La plupart des établissements dispensent l'enseignement en français ou en anglais, alors que d'autres fonctionnent dans les deux langues officielles. En 2003-2004, les universités du Canada employaient 37 000 professeures et professeurs à temps plein.

Grades universitaires – Les grades universitaires sont offerts à trois niveaux consécutifs. Les programmes de baccalauréat sont accessibles aux personnes qui ont terminé avec succès leurs études secondaires ou, au Québec, le programme de deux ans du cégep. La plupart des universités ont également des critères d'admission et des itinéraires spéciaux pour les adultes. Le baccalauréat exige habituellement trois ou quatre années d'études à temps plein, selon la province et la nature générale ou spécialisée du programme. Un baccalauréat spécialisé comporte une année supplémentaire d'études. La maîtrise exige habituellement deux années d'études après le baccalauréat ou le baccalauréat spécialisé. Pour ce qui est du doctorat, de trois à cinq années additionnelles d'études et de recherche

et un mémoire sont normalement exigés. Pour les professions réglementées, notamment dans les domaines de la médecine, du droit, de l'éducation et du travail social, il faut généralement effectuer un stage avant de pouvoir obtenir l'autorisation d'exercer sa profession. Les collèges universitaires offrent des programmes de trois et quatre ans menant à un baccalauréat.

Activités collégiales – Au niveau collégial, l'accent est mis sur l'enseignement, bien que la recherche appliquée y gagne en importance. Les collèges publics, les établissements spécialisés, les collèges communautaires, les instituts de technologie et les cégeps offrent un éventail de programmes de formation professionnelle dans un grand nombre de domaines professionnels et techniques, y compris les affaires, la santé, les arts appliqués, la technologie et les services sociaux. Ces programmes durent entre six mois et trois ans, certains établissements offrant également des diplômes d'études supérieures. Certains établissements spécialisés dispensent une formation dans un seul domaine, tel que les pêcheries, les arts, la technologie paramédicale ou l'agriculture. De plus, les collèges offrent la majorité des programmes d'alphabétisation et de rattrapage scolaire, des programmes de formation préprofessionnelle et de préapprentissage ainsi que les cours en classe des programmes d'apprentissage enregistrés. De plus, un vaste éventail d'ateliers, de programmes courts et de programmes de recyclage y sont offerts aux professionnelles et professionnels et aux travailleuses et travailleurs qualifiés.

Reconnaissance et coopération entre les collèges – Les programmes collégiaux de deux et trois ans mènent généralement à un diplôme, alors que les programmes menant à un certificat durent généralement un an ou moins. Au Québec, les attestations d'études collégiales (AEC) sont équivalentes aux certificats. Certains collèges et institutions confèrent des grades universitaires et des grades d'études appliquées et d'autres offrent des programmes de niveau universitaire. Les collèges coopèrent très étroitement avec le milieu des affaires, l'industrie, les syndicats et la fonction publique pour dispenser des services de perfectionnement professionnel et des programmes spécialisés et, de façon plus large, avec leurs collectivités pour concevoir des programmes qui répondent aux besoins locaux. La plupart des collèges du Canada et certaines universités mettent en pratique l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA), dans une partie au moins de leurs programmes, et de plus en plus de provinces offrent l'ERA aux adultes au niveau secondaire. L'ERA est un processus qui aide les adultes à démontrer leurs connaissances acquises en dehors d'une éducation formelle et à en obtenir la reconnaissance.

Éducation des adultes

Participation – En 2002, 35 p. 100 des adultes déjà sur le marché du travail, soit un sur trois, ont suivi une formation formelle pour parfaire leur apprentissage et mettre à niveau leurs compétences dans le cadre de leur emploi. Ce faisant, ils ont reçu en moyenne 150 heures de formation. Vingt-cinq pour cent des adultes sur le marché du travail ont déclaré avoir suivi un programme de formation appuyé par leur employeur, cet appui pouvant prendre la forme d'un remboursement des coûts de la formation, d'horaires de travail plus souples ou du remboursement des frais de voyage. Les adultes qui participent à ce genre d'éducation ont davantage tendance à occuper un poste

administratif ou professionnel plutôt qu'un emploi manuel ou un emploi de bureau. À cet égard, c'est dans les secteurs des services publics, de l'enseignement et de l'administration publique que les taux de participation sont les plus élevés. De plus, les personnes qui jouissent d'un niveau plus élevé d'alphabétisation et d'instruction sont également plus enclines à participer à l'éducation des adultes. L'apprentissage autodirigé, grâce auquel les travailleuses et travailleurs apprennent d'eux-mêmes par l'observation, l'étude et l'apprentissage par les autres, était presque aussi commun que la formation formelle. Trente-trois pour cent des adultes actifs interrogés dans le cadre de travaux de recherche ont déclaré avoir suivi au cours des quatre semaines précédentes un apprentissage autodirigé informel, sous une forme ou une autre, lié à leur emploi.

Prestataires – Les collèges constituent le principal outil d'éducation et de formation des adultes pour le marché du travail; les universités forment une proportion plus petite de travailleuses et travailleurs. Les groupes communautaires, en grande partie financés par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, répondent aux besoins spéciaux, notamment en alphabétisation, et desservent certains groupes tels que les personnes défavorisées en milieu rural, les communautés autochtones, les immigrantes et immigrants, les personnes licenciées et celles qui ont un niveau d'alphabétisation ou d'instruction peu élevé. L'apprentissage est un système de formation industrielle qui conjugue une expérience professionnelle pratique et une formation technique et qui mène à la reconnaissance des aptitudes professionnelles dans un métier spécialisé. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la formation en apprentissage et la plus grande partie des cours en classe sont donnés dans les collèges. Au Canada, les programmes d'apprentissage s'adressent surtout aux adultes. En 2002, le nombre d'inscriptions aux programmes d'apprentissage s'est élevé à près de 235 000, soit une augmentation de 40,8 p. 100 par rapport à 1996. Ces gains ont été enregistrés dans tous les groupes professionnels, notamment les métiers de la construction.

Activités du gouvernement du Canada

Contribution fédérale – Le gouvernement fédéral du Canada joue un rôle indirect dans l'éducation primaire et secondaire. Une partie des transferts de paiements fédéraux versés annuellement aux provinces et territoires est en principe destinée à l'éducation. Le gouvernement fédéral appuie financièrement l'éducation postsecondaire et l'enseignement des deux langues officielles. De plus, il est responsable de l'éducation des Indiennes et Indiens inscrits vivant dans les réserves, du personnel des forces armées et de la garde côtière et des personnes détenues dans les établissements correctionnels fédéraux.

Éducation des Autochtones – Le gouvernement fédéral s'occupe de l'éducation des enfants indiens inscrits vivant dans les réserves, par l'entremise d'écoles provinciales ou fédérales administrées par les Premières nations. Il finance également l'aide et les programmes postsecondaires destinés aux Indiennes et Indiens inscrits. Les trois territoires du Nord, soit le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, offrent des services éducatifs aux Indiennes et Indiens inscrits et aux communautés inuites. Les enfants autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves sont éduqués dans

les écoles primaires et secondaires publiques de leur ville, de leur village ou de leur collectivité, où la province ou le territoire leur fournit la majorité des services éducatifs.

Enseignement postsecondaire – En plus de financer les universités et les collèges par l’entremise des transferts de paiements, le gouvernement fédéral verse une aide directe aux étudiantes et étudiants. Chaque année, le Programme canadien de prêts aux étudiants et d’autres programmes provinciaux et territoriaux similaires accordent des prêts et des exemptions d’intérêts à plus de 350 000 étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire. La Fondation canadienne des bourses d’études du millénaire verse annuellement 285 millions de dollars en bourses à quelque 100 000 étudiantes et étudiants aux quatre coins du Canada. Le Programme de la subvention canadienne pour l’épargne-études encourage financièrement les parents à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Ces programmes visent à rendre l’enseignement postsecondaire accessible à un plus grand nombre et à réduire la dette étudiante.

Langues d’instruction – Fidèle à son histoire et à sa culture, le Canada a adopté la *Loi sur les langues officielles* (éditée en 1969 puis modifiée en 1988), qui établit le français et l’anglais comme les deux langues officielles du Canada et qui prévoit un soutien aux minorités de langue française et de langue anglaise. Selon le recensement de 2001, 67 p. 100 de la population ne parle que l’anglais, 13 p. 100 ne parle que le français et 18 p. 100 parle les deux langues. La population d’expression française se retrouve surtout au Québec et, alors que les autres provinces et territoires comportent une minorité francophone, le Québec compte une minorité anglophone. Les politiques et les programmes de financement du gouvernement fédéral en matière de langues officielles portent sur deux volets au chapitre de l’éducation : l’enseignement dans la langue de la minorité et l’apprentissage de la langue seconde. Par l’entremise du Programme des langues officielles dans l’enseignement, le gouvernement fédéral transfère aux provinces et territoires des fonds réservés à ces activités, et ce dans le cadre d’accords bilatéraux et généraux qui respectent les champs de compétence et les besoins uniques de chaque province et territoire. Les accords bilatéraux relatifs à ces contributions sont négociés aux termes d’un protocole conclu par l’entremise du Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) [CMEC]. Deux programmes pancanadiens financés par le gouvernement fédéral et coordonnés par le CMEC donnent aux jeunes la possibilité de participer à un échange et d’étudier pendant l’été pour parfaire la maîtrise de la langue seconde.

Conseil des ministres de l’Éducation (Canada)

Rôle du CMEC – Le Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l’éducation désireux de se donner un forum où ils pourraient discuter d’enjeux communs, entreprendre ensemble des initiatives sur l’éducation et promouvoir les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations pancanadiennes du secteur de l’éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole pancanadien de l’éducation au Canada et, par son entremise, les provinces et territoires travaillent ensemble sur des objectifs communs couvrant un large éventail d’activités aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

Priorités ministérielles

Lors de récentes réunions du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), les ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation se sont fixé trois priorités pour les prochaines années : l'éducation des Autochtones, l'alphabétisation et la capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire. À ces réunions, ils ont également discuté de plans d'action concertée susceptibles de mettre à contribution le gouvernement fédéral et d'autres partenaires, au besoin.

Éducation des Autochtones – Lors du recensement de 2001, près de un million de personnes se sont déclarées être autochtones (Indiennes et Indiens, Métisses et Métis ou Inuites et Inuits), soit 3,3 p. 100 de la population. Le tiers des Autochtones ont 14 ans ou moins, ce qui a d'importantes répercussions sur le système d'éducation. Cependant, leurs taux de réussite au secondaire et leurs taux de participation et de réussite au niveau postsecondaire demeurent bien en deçà de la moyenne pancanadienne.

Chaque province et territoire a procédé à des changements pour faire participer les communautés et les parents autochtones à la planification et à la révision des programmes d'études et des pratiques pédagogiques de façon à les rendre davantage pertinents aux yeux des Autochtones et fidèles à leur histoire, à leur culture et à leurs traditions, et ce pour le bénéfice de toute la clientèle scolaire. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour améliorer le rendement scolaire des Autochtones, par exemple : des services de transition et d'aide aux études, des ressources culturellement pertinentes, le recrutement et la formation d'un personnel enseignant autochtone, la création d'établissements primaires, secondaires et postsecondaires spécialisés ainsi que des méthodes souples d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.

Des progrès ont été réalisés. Ainsi, au cours des dernières années, le nombre de jeunes Autochtones hors des réserves qui ont terminé leurs études secondaires a augmenté. En outre, les Autochtones âgés entre 25 et 34 ans sont plus nombreux à obtenir leur diplôme d'études postsecondaires. Un plus grand nombre d'enfants autochtones vivant en dehors des réserves suivent un programme préscolaire et la proportion d'Autochtones inscrits à un programme préscolaire conçu spécialement pour eux a quadruplé en cinq ans.

Comme le précise leur nouveau plan d'action, les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux coopéreront avec les représentantes et représentants autochtones locaux, les partenaires du secteur de l'éducation et le gouvernement fédéral pour recenser et partager les pratiques exemplaires en matière d'éducation des Autochtones, y compris en ce qui concerne le recrutement et la formation du personnel enseignant ainsi que l'élaboration et la mise en commun d'indicateurs de l'éducation propres aux Autochtones. Cette information servira ensuite dans la recherche d'autres moyens d'améliorer les résultats d'apprentissage des Autochtones.

Alphabétisation – L'alphabétisation est un des grands enjeux de l'éducation au Canada, puisqu'elle est essentielle à la réussite professionnelle et à la qualité de vie de chaque

personne. Les résultats du Canada au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE, administré en 2003 aux élèves de 15 ans, étaient parmi les plus élevés du monde dans les domaines de l'alphabétisation que sont la lecture, les sciences, la résolution de problèmes et les mathématiques. Le PISA a également révélé que le Canada avait un des niveaux les plus élevés d'équité au chapitre du rendement. Cependant, il a aussi montré que les divers niveaux d'alphabétisation observés au pays étaient attribuables, en partie, au statut socioéconomique, au sexe et à l'origine ethnique.

Selon une étude internationale récente, l'Enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, seulement 58 p. 100 des adultes âgés entre 16 et 65 ans possèdent les capacités de lecture nécessaires à la plupart des exigences quotidiennes. Par conséquent, un nombre important d'adultes ont de faibles capacités en lecture et écriture, ce qui peut nuire à leur participation à la société et à l'économie.

Dans l'ensemble des provinces et territoires, l'aide financière, les ressources et les programmes continuent d'être accrus pour aider les adultes et les jeunes d'âge scolaire à atteindre un niveau d'alphabétisation plus élevé, grâce notamment aux mesures suivantes :

- amélioration de l'accès en classe aux livres et aux ressources;
- multiplication des possibilités de perfectionnement professionnel pour préparer le personnel enseignant à répondre aux besoins en matière d'alphabétisation;
- élargissement des programmes fructueux à plus de classes et d'écoles;
- multiplication des programmes de maternelle dispensés toute la journée et des programmes renforcés visant à aider les parents à mieux préparer leurs enfants à l'école;
- financement accru des programmes à frais partagés pour l'alphabétisation des adultes;
- multiplication des subventions pour les programmes communautaires d'alphabétisation des jeunes et des adultes;
- programme de sensibilisation et de motivation mettant à contribution les membres de la collectivité susceptibles de servir de modèles et d'inciter les garçons à lire;
- financement accru d'une intervention concertée mettant à contribution le gouvernement, les districts, les conseils et les commissions scolaires ainsi que les collectivités;
- soutien accru aux programmes d'alphabétisation familiale;
- importance plus grande accordée à l'élaboration de textes écrits qui reflètent la culture et le vécu des apprenantes et apprenants.

Le plan d'action du CMEC prévoit la tenue, dans un avenir rapproché, de deux forums : le premier sur l'alphabétisation des jeunes d'âge scolaire et le second sur l'alphabétisation des adultes. Ces forums aideront à recenser les initiatives concrètes visant à élever de façon marquée le niveau d'alphabétisation chez les enfants, les jeunes et les adultes.

Accessibilité et capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire – Au cours des 10 prochaines années, les universités du Canada devront accueillir 200 000 personnes supplémentaires dans un système qui en dessert actuellement déjà plus de 785 000. Avec la demande toujours croissante de places, il est de plus en plus urgent de moderniser les installations existantes, d'en construire de nouvelles, de recruter et de maintenir les effectifs professoraux et le personnel de soutien et de solutionner les autres problèmes liés au sous-financement chronique. Au cours de la prochaine décennie, il faudra par exemple remplacer jusqu'à 20 000 professeures et professeurs, dont la majorité prendront leur retraite, et en embaucher 10 000 de plus pour répondre à la demande.

D'autres facettes de la capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire sont source de préoccupation, notamment : les besoins et les coûts croissants liés au matériel de recherche, à l'équipement de laboratoire et aux technologies de l'information et des communications; l'entretien des édifices depuis trop longtemps négligés; la capacité des établissements de payer les nombreux coûts indirects de la recherche; les répercussions des changements démographiques régionaux sur les établissements; la nécessité de recruter un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants de deuxième et troisième cycle dans certains domaines et d'offrir aux établissements le corps professoral dont ils auront besoin; et le maintien de la qualité de la recherche et de programmes d'études postsecondaires capables de former un nombre croissant de diplômées et diplômés qualifiés dont ont besoin la société, le monde des affaires et l'industrie.

Un sujet de préoccupation particulier lié à l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire est l'endettement étudiant et ses répercussions sur le profil démographique des effectifs étudiants. Environ la moitié des personnes qui ont obtenu leur diplôme d'études collégiales ou leur baccalauréat en 2000 ont terminé leurs études avec une dette étudiante, principalement sous la forme de prêts d'études gouvernementaux. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux élargissent considérablement la portée de leurs programmes d'aide financière aux études pour faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire, et ce, en réduisant ou en remettant la dette ou les intérêts pour inciter les gens à terminer leurs études, en augmentant les subventions et les bourses et en élaborant des solutions de financement qui répondent aux besoins changeants d'une population étudiante hétérogène. Certaines provinces et certains territoires ont également gelé les droits de scolarité.

Dans une première étape d'une intervention concertée du CMEC, la situation des systèmes postsecondaires sera sondée et, ainsi, les défis que doivent relever les provinces et territoires seront recensés. À partir de cet aperçu des enjeux, un exposé de position et une stratégie mettant à contribution le gouvernement fédéral seront élaborés. Le relativement jeune Conseil de la fédération réunit les premiers ministres provinciaux et territoriaux pour promouvoir la coopération intergouvernementale et est invité à se pencher sur les enjeux de l'enseignement postsecondaire.

Outre ces trois priorités, les provinces et territoires ont convenu de donner aux politiques et à la recherche les orientations suivantes pour mieux atteindre leur objectif, celui de créer les meilleurs systèmes d'éducation du monde grâce auxquels tous les apprenants et

apprenantes réussissent : les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux, les écoles saines, la technologie et l'apprentissage en ligne, la formation du personnel enseignant, les résultats d'apprentissage et les transitions. Ces enjeux continueront d'être prioritaires, tant à l'échelle provinciale et territoriale qu'à l'échelle pancanadienne.

Besoins éducatifs spéciaux – Au Canada, l'éducation des personnes ayant des besoins spéciaux est axée sur le principe de la plus grande inclusion possible dans les classes régulières. Qu'elle soit dispensée dans des classes régulières ou séparées, elle repose sur l'idée que chaque enfant peut apprendre et mérite d'avoir la possibilité de réussir dans la pleine mesure de ses capacités. L'inclusion des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers augmente la pression sur le personnel enseignant et sur les conseils et commissions scolaires. C'est pourquoi chaque province et territoire élabore des politiques et des procédures détaillées, met en œuvre des ressources et des services de soutien sur mesure, déploie des efforts concertés avec les autorités de l'éducation, de la santé et des services sociaux, recrute du personnel supplémentaire et offre une formation spécialisée au personnel enseignant. Néanmoins, le soutien fourni ne suffit pas toujours en raison de la complexité et de l'étendue des besoins.

Écoles saines – La santé physique et émotionnelle des élèves, conjointement avec des écoles sécuritaires et humaines où règne un environnement social et physique sain, est un facteur important de réussite scolaire. Les écoles font la promotion d'une bonne alimentation, de l'activité physique, de la prévention des blessures, de contenus sur la santé intégrés dans le programme d'études, de la lutte contre le tabagisme et de saines habitudes de vie. Elles s'occupent également de garantir une plus grande sécurité, y compris en réalisant des vérifications de sécurité, en installant des caméras devant les entrées, en mettant en œuvre des programmes de prévention de l'intimidation et en déployant diverses autres initiatives, tel un système efficace de soutien au comportement, qui offre aux communautés scolaires la formation et le soutien dont elles ont besoin pour travailler efficacement avec tous les élèves, même ceux dont le comportement est difficile. Dans les domaines vulnérables, les écoles sont soumises à des tests et sont mieux préparées à affronter d'éventuelles catastrophes naturelles. Les ministres de l'Éducation profitent du fait que l'école offre un cadre unique permettant d'influencer de façon marquée plusieurs facettes de la santé des élèves, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles de classe. La coopération est essentielle puisque le personnel enseignant, les administratrices et administrateurs scolaires, les parents et les élèves travaillent avec les autorités locales responsables de la santé et de la sécurité, les gouvernements, les groupes communautaires et le milieu de la recherche.

Technologie et apprentissage en ligne – Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont jugées essentielles à l'éducation, comme en témoignent les sommes qui leur sont affectées. Les ordinateurs sont utilisés à des fins pédagogiques dans plus de 99 p. 100 des écoles primaires et secondaires du Canada, à un taux moyen de 72 ordinateurs par école et de cinq élèves par ordinateur. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, presque toutes les écoles primaires et secondaires étaient branchées à l'Internet par l'entremise d'ordinateurs accessibles aux élèves. Ces derniers avaient aussi largement accès à des logiciels de traitement de texte et de présentation, à des

programmes didactiques, à des exercices, à des tableurs électroniques et à des programmes de base de données. L'intégration accrue des TIC dans le programme d'études, la formation du personnel enseignant aux applications pédagogiques et le financement de l'entretien et de la mise à niveau technologiques nécessitent une attention constante. De plus, la technologie est davantage mise au service de l'enseignement postsecondaire pour offrir des services d'information sur les établissements, d'inscription, d'aide financière, de prestation directe des programmes et des cours, d'orientation professionnelle et de recherche d'emploi ainsi que des ressources documentaires, des ressources de recherche et des réseaux de pointe pour les éducatrices et éducateurs et le milieu de la recherche.

Formation du personnel enseignant – On attend beaucoup du personnel enseignant car l'éducation, qui se veut inclusive sur le plan social et qui se doit d'être axée sur les compétences, a évolué pour répondre à de nouveaux besoins sociaux et économiques. L'enseignement, les programmes d'études et l'évaluation sont devenus plus exigeants et plus souples à la fois. Tout en s'adaptant aux divers besoins et niveaux d'habiletés des élèves, le personnel enseignant doit également enseigner un programme d'études qui intègre d'importants messages sociaux et veiller à développer les compétences au-delà de la simple maîtrise d'une matière. Dans une large mesure, il est disposé à accepter ce nouveau rôle élargi et à y exceller, mais il demande à cette fin l'accès à plus de soutien, à plus d'options de formation et à plus de ressources.

La formation initiale du personnel enseignant est en grande partie confiée aux universités. La refonte des programmes se fait de façon concertée et met à contribution les établissements, le gouvernement, les professionnelles et professionnels de l'éducation et, habituellement, le public. La responsabilité du perfectionnement professionnel du personnel enseignant actif est partagée entre les ministères de l'Éducation, les conseils et commissions scolaires, les universités, les associations d'enseignantes et d'enseignants et les organisations non gouvernementales qui bénéficient d'une expertise particulière. Outre la formation, les ministères de l'Éducation sont également préoccupés par le recrutement et la rétention des effectifs enseignants, surtout en milieu rural et pour certaines matières.

Résultats d'apprentissage – Les systèmes d'éducation du Canada participent à diverses études internationales mesurant le rendement scolaire, que viennent compléter des programmes d'évaluation et des seuils-repères précis d'envergure pancanadienne, provinciale et territoriale. De plus, grâce à des attentes et à des mesures du rendement précises utilisées comme indicateurs du progrès, des études longitudinales aident les responsables de l'élaboration des politiques à trouver des interventions adaptées aux élèves.

Puisque environ 30 p. 100 des élèves du secondaire risquent de ne pas terminer leurs études, les gouvernements incitent les jeunes à rester à l'école en leur offrant les outils dont ils ont besoin pour réussir, par exemple : un personnel enseignant plus nombreux au niveau secondaire, des services de soutien spéciaux pour les élèves en difficulté (y compris les services de spécialistes et de mentors en langue et en mathématiques), de

meilleures possibilités de formation professionnelle et d'éducation coopérative, un financement accru aux écoles qui ont des besoins socioéconomiques particuliers, des ressources et des programmes spéciaux pour les décrocheuses et décrocheurs qui retournent à l'école et des changements au programme d'études qui tiennent compte des orientations et des réalisations de chacun.

Parallèlement à cet accent mis sur les résultats d'apprentissage, des rapports et des outils de reddition des comptes au public fournissent aux élèves, à leurs parents et au public en général de l'information sur le rendement des écoles et des conseils et commissions scolaires en ce qui concerne divers facteurs, tels les taux d'obtention du diplôme, la transition d'une année scolaire à l'autre et la poursuite d'études postsecondaires. La reddition généralisée des comptes en matière de rendement et de résultats d'apprentissage témoigne du fait que l'éducation est reconnue comme un mandat public et que chacun est un partenaire au sein du système.

Transitions – À l'heure actuelle, les gouvernements s'intéressent de près à la transition des élèves entre l'école secondaire et le monde du travail ou l'enseignement postsecondaire. Parce que le marché du travail a besoin de gens qualifiés et que les jeunes désirent poursuivre une carrière, de nombreux programmes ont été conçus pour faciliter cette transition. Plusieurs de ces programmes placent les élèves en milieu de travail pendant une période prolongée pour leur permettre d'acquérir des habiletés d'emploi, des compétences professionnelles, un sens du leadership et une confiance en eux et d'obtenir en même temps des crédits d'études secondaires et de formation technique. Ces programmes peuvent également être conjugués à des services d'orientation professionnelle et scolaire visant à encourager et à guider les élèves dans leurs choix. Les installations et les programmes consacrés à l'apprentissage et à la formation technique et professionnelle sont revus et modernisés pour tenir compte des tendances de l'industrie. De plus, des cours précis sont offerts dans les collectivités où les besoins en main-d'œuvre qualifiée sont clairement définis. Un financement accru des programmes de transition pour les élèves à risque, les Autochtones, les jeunes des collectivités isolées et les autres groupes habituellement défavorisés s'est traduit par des initiatives innovantes et par une hausse des taux de participation, de rétention et de succès.

Divers sites Web offrent également de l'information complète sur la formation professionnelle, les qualifications requises et les possibilités pour les élèves, les établissements et les employeurs. Des sites Web et des programmes de transfert de crédits facilitent la transition des élèves vers l'enseignement postsecondaire et le transfert des crédits d'un établissement à l'autre *au sein des provinces et territoires*. D'autres efforts sont toutefois nécessaires pour favoriser la transférabilité et les transitions *entre les provinces et territoires* au niveau postsecondaire.

Sources

Sites Web consultés

Association des universités et collèges du Canada (AUCC)

www.aucc.ca

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)

www.cicdi.ca

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), dont le site comporte des liens aux sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation.

www.cmec.ca

Statistique Canada

www.statcan.ca

Publications

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Access, Inclusion and Achievement: Closing the Gap. Country Report: Canada*, préparé pour la 15^e Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, Édimbourg, 27-30 octobre 2003, 2004 (en anglais seulement). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Quality Education for All Young People: Challenges, Trends, and Priorities – Report of Canada*, préparé pour la 47^e séance de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, 8-11 septembre 2004, 2004 (en anglais seulement). Sur Internet : <http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

STATISTIQUE CANADA. *Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1996-1997 à 2002-2003*, Ottawa, Statistique Canada, 2004. Sur Internet : www.statcan.ca/english/research/81-595-MIE/81-595-MIE2004022.pdf.

STATISTIQUE CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003*, Toronto, Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 2003. Sur Internet : <http://www.cmec.ca/stats/indexf.stm>.

STATISTIQUE CANADA, RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *À la hauteur : résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE. La performance des jeunes du Canada en mathématiques, en lecture, en sciences et en résolution de problèmes – Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans, 2003, 2004*. Sur Internet : <http://www.cmec.ca/pisa/2003/indexf.stm>.

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONNAIRE DE L'UNESCO

- 1. Un plan d'action sur l'EDD a-t-il été élaboré?*
- 2. Un comité pancanadien responsable de la DEDD a-t-il été créé?*
- 3. Un site Web pancanadien sur l'EDD et/ou la Décennie a-t-il été créé?*
- 3. Est-il prévu d'organiser un lancement national de la Décennie?*
- 4. En termes d'éducation en vue du développement durable, qui sont les principaux intervenants/organismes gouvernementaux et non gouvernementaux?*
- 5. Existe-t-il des conférences ou des événements importants ayant trait à l'EDD qui devraient être mentionnés?*